

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SERCHES DU LUNDI 16 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le lundi seize juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de Serches, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Présents : Bernadette KASPRZAK, Bruno ROBERT, Laurence LEVEQUE, Geneviève BISTER, Marie-Pierre FERTE, Daniel LACROIX, Brigitte NAVAL, Romaric POULET, Anne SANNER, Patrick TASSIN, Gonzague WILLIATTE
Absents : 0
Excusés : 0

Ordre du jour

- Adhésion médecine professionnelle et préventive
- Recours service prévention hygiène et sécurité
- Modulation horaires Adjoint Technique
- Décisions modificatives
- Désignation membres commission transfert de charges à la Communauté Agglomération Soissonnais
- Point travaux enfouissement réseaux
- Projets Contrat Départemental de Développement Local
- Projet embellissement Commune (Programme Accompagnement Projet créé par le Réseau Transport Electricité)
- Projet travaux Eglise
- Projet développement éolien
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

Proposition par Mme Bernadette KASPRZAK: désignation du secrétaire de séance suivant l'ordre alphabétique du nom à partir de la présente réunion.

1- ADHESION MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Mme Bernadette KASPRZAK rappelle que la commune de Serches emploie 3 personnes
Mme Valérie Bobin, secrétaire de mairie
Mme Noëlle Lacroix, adjoint technique
M Michel (dit Roland) Crapart, agent technique

Il est souligné que la gestion des tâches administratives concernant les employés des collectivités doit transiter par le centre de gestion de l'Aisne

Mme Bernadette KASPRZAK informe le conseil municipal que les visites médicales obligatoires des employés sont en retard et que la commune n'a jamais complété la convention avec l'organisme de la médecine du travail. La régularisation est nécessaire

2 possibilités nous sont offertes :

Un forfait annuel pour une visite médicale tous les deux ans de 40 euros par an et par employé
Ou un forfait annuel pour une visite médicale tous les deux ans ET une action sur le milieu professionnel de 54 euros par an et par employé

M Bruno ROBERT ajoute que l'action sur le milieu professionnel a un rôle de conseil et semble plus adapté à de plus grosses communes.

Vote du forfait annuel Pour visite médicale seule : 11
Contre : 0
Abstention : 0

2- RECOURS SERVICE PREVENTION HYGIENE ET SECURITE

Mme Bernadette KASPRZAK informe le conseil municipal que le recours à un service de prévention sur l'hygiène et la sécurité au travail est obligatoire
Deux possibilités sont offertes :

-signer une convention avec le centre de gestion qui fait intervenir un conseiller ACFI dont la prestation est facturée 30 euros/heure pour l'année 2008. Cette prestation comprend le temps de trajet, le temps passé sur place et le temps de rédaction du rapport
-ou nommer un des salariés de la commune au service hygiène et sécurité

Mme Bernadette KASPRZAK demande s'il ne serait pas préférable d'opter pour le conseiller ACFI ?

Mme Marie Pierre FERTE demande si la visite du conseiller est systématique ou sur demande ?
Réponse : a priori la visite est systématique dès lors que la convention est signée

Mme Bernadette KASPRZAK précise que la convention avec le centre de gestion est résiliable par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de trois mois

M Gonzague WILLIATTE souligne le risque de contraintes financières lourdes pour la commune pour résoudre les problèmes éventuellement soulevés par le conseiller ACFI

M Gonzague WILLIATTE demande si l'expérience dans ce domaine d'autres petites communes est connue
Réponse : non, mais il semble que rares sont les communes qui se préoccupent de ce problème de sécurité au travail encore à ce jour

Vote concernant la signature de la convention avec le centre de gestion
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

3- MODULATION HORAIRES ADJOINT TECHNIQUE

Cette discussion concerne le salarié Michel Crapart. Il est employé avec un CDI à temps partiel de 17,5h par semaine. Depuis juin 2006, ses horaires sont
Lundi et mardi : 8h00 - 12h00 et 13h00 – 16h00
Mercredi : 8h00 – 11h30

Marche à suivre pour modifier les horaires de travail
Obtenir un accord écrit et signé par M. Crapart
Puis délibérer en conseil municipal
Si la délibération va dans le sens de la modification des horaires, celle-ci doit être validée par le comité technique paritaire dont la prochaine réunion aura lieu en septembre

Proposition de Mme Bernadette KASPRZAK après consultation et accord écrit de M Michel Crapart
Du 1 avril au 30 septembre, horaires d'été : 7h00 – 12h00 et 13h00 – 15h00 les lundi, mardi et mercredi
Du 1 octobre au 31 mars, horaires d'hiver : 8h30 – 12h00 et 13h00 – 16h30 les lundi et mardi
Avec mensualisation du salaire annuel

Michel Crapart pourrait commencer ces nouveaux horaires dès le 1^{er} juillet 2008 sous réserve de la validation de cet avenant par le comité technique paritaire

Vote concernant l'avenant au contrat de travail de M. Crapart
Pour : 11
Contre : 0
Abstention 0

4- DECISIONS MODIFICATIVES

Mme Bernadette KASPRZAK apporte de nouveaux documents à verser au Bilan Primitif 2008

- une facture de l'USEDA d'un montant de 352,88euros concernant le remplacement d'une lampe de l'éclairage public rue du moulin. Une participation départementale de 130,69 euros a été versée. Il reste à la charge de la commune une somme de 353 euros à imputer au poste des charges d'investissement

Vote : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

- Un dossier concernant le rejointoiement de la façade en pierre de l'église, côté pote d'entrée. Le devis est fait, un arrêté en date du 23 juillet 2007 accorde une subvention du conseil général de 6862,60 euros, ce qui correspond au montant hors taxes du devis de M. Létoffé. Ces travaux doivent être réalisés, facturés et acquittés au 23 juillet 2009. La commune règlera la TVA de 19,6% qu'elle récupérera deux ans plus tard. Il faut imputer la somme de 8208 euros TTC en dépenses d'investissement

Vote : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

- Concernant un voyage en Auvergne réalisé par l'enfant Kelly COLLOT, avec le collègue Pierre et Marie Curie de Braine, d'une valeur de 160 euros. Une demande de participation aux frais auprès de la commune est faite. Mme Bernadette KASPRZAK propose une aide de 25 euros

Vote : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

5- DESIGNATION MEMBRES COMMISSION TRANSFERT DE CHARGES A LA COMMUNAUTE AGGLOMERATION SOISSONNAIS

Il faut élire un membre titulaire et un suppléant

Mission de la commission : donner un avis sur les projets émis par une commune de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais qui souhaite transférer les charges financières dudit projet à la Communauté d'Agglomération.

Mme Bernadette KASPRZAK souligne que la commune qui a obtenu un transfert de charges pour un projet doit cependant verser mensuellement une indemnité compensatoire à la Communauté d'Agglomération

Il est rappelé que la commission se réunit environ 4 fois par an en journée

Le membre titulaire est le maire de la commune, soit Mme Bernadette KASPRZAK

Pour le poste de suppléant, Mme Marie-Pierre FERTE est candidate

Vote : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

6- POINT TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX

Mme Bernadette KASPRZAK informe le conseil municipal que l'éclairage de la façade de la mairie et celui du Monument aux Morts ne se feront pas, mais que les gaines sont toutefois passées dans l'éventualité d'un changement.

Pour la mairie, il est maintenant prévu 3 compteurs électriques :

Un pour la mairie sensu stricto

Un pour le logement communal

Un en attente, pour la salle (si elle doit être louée à l'avenir) ou pour un éventuel nouveau logement...

Mme Bernadette KASPRZAK signale qu'il reste encore une quinzaine de jours de travaux (tranchées) pour la société DEMOUSELLE, les éclairages sont en commande

La société GENARD va être contactée pour la suite des travaux (réfection de la route)

7- PROJETS CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL

La Communauté d'Agglomération du Soissonnais lance un appel à projets qui doivent être déposés au plus tard le quinze août 2008

Ces projets doivent concerner l'éducation, la lutte contre l'incendie, l'aménagement rural, l'assainissement, la culture, les transports...

Question : peut-on cumuler ces subventions avec d'autres ?

En fait, les subventions de la DGE diminuent d'autant celle du CDDL et vice versa

1^{ère} proposition : créer un (des) abribus. Des demandes de devis vont être lancées

2^{ème} proposition : résoudre le problème des bornes à incendie ? Il faut en priorité rencontrer la personne de la Lyonnaise des Eaux pour déterminer ce qu'il est possible de faire

8- PROJET EMBELLISSEMENT COMMUNE (PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT PROJET CREE PAR LE RESEAU TRANSPORT ELECTRICITE)

Le projet initial d'aménagement du terrain face à la mairie est plus ou moins abandonné

L'enveloppe de subventions du PAP est de 30000 euros

La commission environnement s'est réunie il y a une quinzaine de jours. Il en est ressorti l'idée d'aménager la place de l'église (face à l'ancien café de Mme Charpentier)

M. FOUQUET, conservateur des bâtiments de France, a visité l'église et suggéré quelques aménagements pour sa mise en valeur :

- Restauration de l'abribus
- Destruction de toilettes publiques
- Restauration du mur entre la grille de l'église et l'abribus qui menace de tomber : démonter le mur, remonter un muret surmonté de grilles
- Réaliser la même chose à la place des toilettes
- Végétaliser avec des arbustes « défensifs » pour éviter un accès SUR le mur

L'idée de la commission environnement est d'ajouter des jeux pour les enfants, des bancs pour accueillir les personnes (touristes, promeneurs...) et de paysager la place.

Un devis va être demandé à M LETOFFE

Si un autre projet est proposé, il faut garder une certaine cohérence pour la présentation au PAP (ne pas se disperser avec un petit peu de ci, une pincée de ça...) afin d'avoir une chance d'être subventionné
Toutes les idées sont à proposer le mardi en mairie...

9- PROJET TRAVAUX EGLISE

A- Le rejointoiement de la façade de l'église est prévu (voir 4-)

B- Le projet de main courante sur le muret à gauche en descendant vers l'église est en suspens, car le muret se désagrège. L'arrêté d'attribution de subvention par la DGE pour ce projet est cependant d'ores et déjà arrivé. L'idée d'envisager l'accès à l'église par l'arrière (par le côté place et abribus) est émise. Cette option pourrait entraîner l'annulation du projet de rampe et conforter le projet d'aménagement de la place côté abribus...

C- Il reste le problème des marches de l'entrée de l'église qui sont glissantes

D- M. FOUQUET, lors de sa visite, souligne l'humidité importante qui règne dans l'église et pense à un problème de couverture. Il faudrait refaire la couverture du chœur ainsi que les gouttières. M. Fouquet a précisé que l'idéal serait de mettre en place des gouttières en cuivre. Par contre, le prix du cuivre et les risques de vol qui s'en suivent sont à évaluer très précisément. M. Fouquet propose une nouvelle visite lors du passage du couvreur

E- L'évacuation des eaux de pluies des toitures de l'église se fait dans la ferme de M. WILLIATTE. L'humidité pourrait également provenir de fuites dans le sol des canalisations. Il faudrait faire intervenir une entreprise pour estimer le coût de la révision desdites canalisations et la création d'un puisard dans le terrain de l'église.

M. Williatte souligne toutefois la présence d'un dénivelé important entre le jardin de l'église et sa cour. Le puisard devrait donc être très profond afin d'éviter des problèmes d'infiltration des murs de la ferme ?

10- PROJET DEVELOPPEMENT EOLIEN

La société VALOREM a demandé à rencontrer les responsables de la commune afin de présenter un projet de développement éolien sur le plateau.

Tout projet éolien est de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais. Après demande d'information auprès de la Communauté d'Agglomération, celle-ci confirme qu'elle respectera l'avis émis par les communes quant aux décisions concernant ces projets.

Pour l'instant, le conseil municipal décide de ne pas délibérer à ce sujet.

11- QUESTIONS DIVERSES

A- Projet de station relais pour Bouygues Télécom : le projet est gelé a annoncé un responsable de Bouygues, les essais effectués n'étant pas concluants

B- Les travaux en cours réalisés par RTE concernant un pylône sur les terres cultivées par M. Arnaud DELBAR visent à renforcer les fondations en béton dudit pylône afin d'éviter l'effet domino en cas de grand vent

C- Logement communal : le bail locatif en faveur de M. Farid ALIU a démarré le 1^{er} Juin 2008. Il a été signé chez Me BRUYERRE, notaire à Vailly-sur-Aisne pour une note d'honoraires de 378 euros. Cette somme est à 50% à la charge du locataire et à 50% à la charge de la commune.
M. Aliu réalise actuellement les travaux prévus, les matériaux étant réglés par la commune. Un état des lieux est prévu dans 3 mois (délais de « crédit de loyers ») Le début de règlement des loyers est pour septembre 2008

D- La mairie d'Acy nous a contacté au sujet des pupitres de l'école de Serches qui ont été emmenés à l'école d'Acy lors de la fermeture de l'école à Serches. Ils désirent les vendre (car inutilisés) et reverser la somme obtenue à la coopérative scolaire. Ils n'apparaissent pas dans l'actif de la commune de Serches
En gardons-nous pour la salle de classe si la commune organise une structure de prêt de livres ?

Secrétaire de séance

Le Maire

Geneviève BISTER

Bernadette KASPRZAK